

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

COMPTE RENDU

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Paul GAILLARD, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Jean-Marie LEBRE, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, David MANDINE, Bruno SBLANDANO, Emilie LAFOND, Audrey SERAFINI

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :

Amor BOUKHECHAM	à	Jean-Pierre SERRUS
Astrid ROBERT	à	Danielle CARELLO
Régis POSTIAUX	à	Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD, Patrick URAS, Marc GOFFIN, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Procès-verbal Conseil Municipal du 22 FEVRIER 2022

Monsieur le Maire en donne lecture et demande s'il y a des questions, des observations. Il n'y en a pas.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises – application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°10/22 – PROPOSITION D'UN TARIF UNIQUE APERO POUR LA SOIREE SDIS13 DU 01^{er} JUIN 2022

- Vu la demande du SDIS pour l'organisation d'une soirée à la Baume le 1^{er} Juin 2022,

DECIDE de fixer un tarif unique « apéritif » à 7€ par personne pour ladite soirée.

DIT que l'apéritif est produit et servi par les Saveurs de Florent (marché restauration Baume).

N° 11/22 : APPROBATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – AMÉNAGEMENT DU PARC DES ADRECHS – MARCHÉ M 21-008

- Vu le projet d'aménagement du parc des Adrechs d'un montant prévisionnel affecté aux travaux de 1 351 895 € HT, il est nécessaire de bénéficier des compétences d'un groupement de maîtrise d'œuvre.

APPROUVE l'attribution de la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc des Adrechs au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est la société SARL CITTA

Urbanisme & Paysage représentée par Monsieur Florent COMBES, en qualité de co-gérant dont le siège est situé 295 avenue Mozart – 13100 Aix-en-Provence.

DIT que la commune règlera sur la base d'un taux de rémunération de 9.45%, un forfait provisoire de 127 796.88 € HT au groupement de maîtrise d'œuvre selon la répartition jointe à la présente ainsi que la mission complémentaire « OPC » d'un montant de 7 840 € HT.

N° 12/22 : APPROBATION D'UN NOUVEAU TARIF APPLICABLE AU VILLAGE DE VACANCES DE LA BAUME

DECIDE d'instaurer un nouveau tarif applicable au Village de Vacances de la Baume :

- Apéritif 8,00 €

DIT que les autres tarifs sont inchangés.

DIT que les tarifs concernant les prestations restauration ci-dessous sont applicables au Village de Vacances de la Baume :

Repas adulte	11,00 €
Repas enfant	8,50 €
Petit Déjeuner	5,20 €
Forfait boisson	2,60 €
Pichet de vin	6,20 €
Goûter	2,10 €
Apéritif	8,00 €

ORDRE DU JOUR

POUR INFORMATION

- Démission de Monsieur Paul GAILLARD de son poste d'adjoint

1. Elections des Adjoint

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité que le poste d'adjoint vacant est maintenu. Décide que l'adjoint à désigner occupera le dernier rang dans l'ordre du tableau, les adjoints arrivant après le poste vacant progressant tous d'un rang. PROCEDE à la désignation du 8^{ème} adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Monsieur Jean-Marie LEBRE est candidat

Nombre de votants : 24

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 11

Monsieur Jean-Marie LEBRE a obtenu 22 voix

Monsieur Jean-Marie LEBRE est désigné en qualité de 8ème adjoint au Maire.

2. Indemnités des Elus

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), DECIDE de fixer les taux d'indemnités des différents types d'élus comme suit :

- Adjoint : 15.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller municipal à délégation spéciale 6.45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller municipal à 3.74 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

APPROUVE le tableau des indemnités tel que présenté par le Maire :

	Taux à voter	Montant de l'indemnité brute mensuelle
Maire	45.40 %	1765.79
1 ^{er} adjoint	15.50 %	602.86
2 ^{ème} adjoint	15.50 %	602.86
3 ^{ème} adjoint	15.50 %	602.86
4 ^{ème} adjoint	15.50 %	602.86
5 ^{ème} adjoint	15.50 %	602.86
6 ^{ème} adjoint	15.50 %	602.86
7 ^{ème} adjoint	15.50 %	602.86
8 ^{ème} adjoint	15.50 %	602.86
Conseiller municipal spécial (Mme Carello)	6.45 %	250.87
Conseiller municipal délégué (M. Boukhecham)	3.74 %	145.27
Conseiller municipal délégué (Mme Bourgue)	3.74 %	145.27
Conseiller municipal délégué (M. Gaillard)	3.74 %	145.27
Conseiller municipal délégué (Mme Fantauzzo)	3.74 %	145.27
Conseiller municipal délégué (M. Brebion)	3.74 %	145.27
Conseiller municipal délégué (M. Coustabeau)	3.74 %	145.27
Conseiller municipal délégué (M. Roussier)	3.74 %	145.27
Conseiller municipal délégué (Mme Jean)	3.74 %	145.27
Conseiller municipal délégué (Mme Robert)	3.74 %	145.27
Conseiller municipal délégué (Mme Milad)	3.74 %	145.27
Conseiller municipal délégué (M. Mandine)	3.74 %	145.27
Conseiller municipal délégué (M. Sblandano)	3.74 %	145.27
Conseiller municipal délégué (Madame Lafond)	3.74 %	145.27
Conseiller municipal délégué (M. Patrick Uras)	3.74 %	145.27
MONTANT TOTAL ALLOUE		8 873.29

3. Adhésion à l'observatoire de la langue et de la culture provençales

Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'adhérer à l'Observatoire de la langue et de la culture provençales.

4. Charte des communes pour une action collective en faveur de l'alimentation durable

Le Conseil Municipal à l'unanimité ADOPTE la charte telle que présentée en séance.

5. Approbation du Compte de Gestion budget principal de la Commune exercice 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), DECLARE que le compte de gestion du budget de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6. Approbation du Compte Administratif budget principal de la Commune exercice 2021

Le Conseil Municipal, le Maire ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser. VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2021
Section de fonctionnement	6 276 072.82	6 444 879.34	- 168 806.52
Section d'investissement	1 765 610.24	4 197 800.50	- 2 432 190.26
	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice N- 1 (2020)	Résultat Global 2021
Section de fonctionnement	- 168 806.52	1 000 573.89	831 767.37
Section d'investissement	- 2 432 190.26	1 895 911.21	- 536 279.05
soit un excédent Global de clôture de			295 488.32
	Recettes	Dépenses	Solde des RAR 2021
Restes à Réaliser 2021 à reporter en 2022	1 925 389.63	1 061 867.33	863 522.3
soit un excédent Global de clôture avec les RAR de			1 159 010.62

Les restes à réaliser sont les dépenses et recettes de la section d'investissement qui ont été engagées mais qui n'ont été ni mandatées ni recouvrées en 2021.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2021 budget principal de la Commune

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), CONSTATE les résultats 2021 comme suit au budget 2022 :

Reports à nouveau	+ 813 767.37 € (fonctionnement – 002 – dépenses)
	+ 536 279.05 € (investissement – 001 – dépenses)

8. Approbation du Budget Primitif - budget principal de la Commune exercice 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2022 de la commune, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement. ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2022 de la commune, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	2 614 418.98	2 614 418.98
Fonctionnement	7 492 088.50	7 492 088.50
TOTAL	10 106 507,48	10 106 507,48

PRECISE que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération.

PRECISE que le Budget de l'exercice 2022 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 Décembre 1995 (publiée au JO le 24 Avril 1996).

9. Approbation du Compte de Gestion budget annexe du Village de Vacances de la Baume exercice 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), DECLARE que le compte de gestion du budget annexe du village de Vacances de la Baume, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10. Approbation du Compte Administratif budget annexe du Village de Vacances de la Baume exercice 2021

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX) le compte administratif du budget annexe du Village de Vacances de la Baume de l'exercice 2021, présenté sous la nomenclature budgétaire et comptable M4, affiche les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2021
Section d'exploitation	406 975.77	238 121.26	168 854.51
Section d'investissement	5 125.33	9 366.77	-4 241.44

	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de	Résultat Global 2021
		l'exercice N- 1 (2020)	
Section d'exploitation	168 854.51	-47 280.33	121 574.18
Section d'investissement	- 4 241.44	26 896.23	22 654.79
soit un excédent Global de clôture de			
	Recettes	Dépenses	Solde des RAR 2021
Restes à Réaliser 2021 à reporter en 2022		129.30	129.30
soit un excédent Global de clôture avec les RAR de	438 997.33	294 897.66	144 099.67

Les restes à réaliser sont les dépenses et recettes de la section d'investissement qui ont été engagées mais qui n'ont été ni mandatées ni recouvrées en 2021.

CONSTATE que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser. VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

11. Affectation des résultats de l'exercice 2021 budget annexe du Village de Vacances de la Baume

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), CONSTATE les résultats 2021 comme suit au budget 2022 :

Reports à nouveau	+ 121 574.18 € (fonctionnement – 002 - recettes) + 22 525.49 € (investissement – 001 - dépenses)
--------------------------	---

12. Approbation du Budget Primitif - budget annexe du Village de Vacances de la Baume exercice 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2022 du Village de Vacances de la Baume, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement. ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Village de Vacances de la Baume, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	28 668,11 €	28 668,11 €
Fonctionnement	344 380,52 €	344 380,52 €
TOTAL	373 048,63 €	373 048,63 €

PRECISE que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération. PRECISE que le Budget de l'exercice 2022 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 Décembre 1995 (publiée au JO le 24 Avril 1996).

13. Approbation du Compte de Gestion budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14. Approbation du Compte Administratif budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2021

Le Conseil Municipal, le Maire ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX).

Le compte administratif du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane de l'exercice 2021, présenté sous la nomenclature budgétaire et comptable M14, affiche les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2021
Section de fonctionnement	342 661.46	267 182.54	75 478.92
Section d'investissement	12 280.47	10 569.08	1 711.39
	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice N- 1 (2020)	Résultat Global 2021
Section de fonctionnement	78 781,92	187 648.98	266 430,90
Section d'investissement	1 711.39	811 441.39	813 152.78
soit un excédent Global de clôture de			1 079 538,68
	Recettes	Dépenses	Solde des RAR 2021
Restes à Réaliser 2021 à reporter en 2021	0	0	0
soit un excédent Global de clôture avec les RAR de			1 079 538,68

Les restes à réaliser sont les dépenses et recettes de la section d'investissement qui ont été engagées mais qui n'ont été ni mandatées ni recouvrées en 2021.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser. VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

15. Affectation des résultats de l'exercice 2021 budget annexe de l'Abbaye de Silvacane

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), CONSTATE les résultats 2021 comme suit :

Reports à nouveau	+ 263 127.90 € (fonctionnement – 002 - recettes)
	+ 813 152.78 € (investissement – 001 - dépenses)

16. Approbation du Budget Primitif - budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2022 de l'Abbaye de Silvacane, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement. ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2022 de l'Abbaye de Silvacane, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	824 116.70	824 116.70
Fonctionnement	622 460.90	622 460.90
TOTAL	1 446 577.60	1 446 577.60

PRECISE que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération. PRECISE que le Budget de l'exercice 2022 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 Décembre 1995 (publiée au JO le 24 Avril 1996).

17. Approbation du Compte de Gestion budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane exercice 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), DECLARE que le compte de gestion du Comptoir Boutique de l'Abbaye de Silvacane, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

18. Approbation du Compte Administratif budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane exercice 2021

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion

relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif du budget annexe du Comptoir Boutique de l'Abbaye de Silvacane de l'exercice 2021, présenté sous la nomenclature budgétaire et comptable M4, affiche les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2021
Section d'exploitation	202 961.54	170 073.27	32 888.27
Section d'investissement	64 337.92	54 262.78	10 075.14
	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice N- 1 (2020)	Résultat Global 2021
Section d'exploitation	32 888.27	3 859.49	36 747.76
Section d'investissement	10 075.14	80 632.76	90 707.90
soit un excédent Global de clôture de			127 455.66
	Recettes	Dépenses	Solde des RAR 2021
Restes à Réaliser 2021 à reporter en 2022	0	0	0
soit un excédent Global de clôture avec les RAR de	351 791.71	224 336.05	127 445.66

Les restes à réaliser sont les dépenses et recettes de la section d'investissement qui ont été engagées mais qui n'ont été ni mandatées ni recouvrées en 2021.

19. Affectation des résultats de l'exercice 2021 budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), CONSTATE les résultats 2021 et leur affectation comme suit :

Reports à nouveau	+ 36 747.76 € (fonctionnement – 002 - recettes)
	+ 90 707.90 € (investissement – 001 – dépenses)

20. Approbation du Budget Primitif - budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane exercice 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2022 du Comptoir-Boutique de l'Abbaye de Silvacane, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et

de fonctionnement. ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2022 de la Boutique de l'Abbaye de Silvacane, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	165 907,90 €	165 907,90 €
Fonctionnement	171 747,76 €	171 747,76 €
TOTAL	337 655,66 €	337 655,66 €

PRECISE que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération. PRECISE que le Budget de l'exercice 2022 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 Décembre 1995 (publiée au JO le 24 Avril 1996).

21. Vote des taux d'imposition communaux de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal à A la majorité des voix pour (22) et 2 contre (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ce qui concerne la taxe foncière sur le non bâti et de les reconduire à l'identique sur 2022, soit :

Taxe foncière sur le non bâti : 43.90%

DECIDE de porter le taux d'imposition de la taxe foncière bâti à 39.48 %. Le produit attendu progresserait de 57 000 € environ.

Taxe foncière sur le bâti 2021 : 38.48%

Taxe foncière sur le bâti 2022 : 39.48%

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

22. Acceptation d'une recette exceptionnelle

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE d'accepter une recette exceptionnelle de 26 388,19 €, provenant de la régie recueillant les recettes du périscolaire, de l'extrascolaire, de la restauration scolaire et de l'école de musique.

23. Approbation d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association Maison Familiale et Rurale exercice 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la convention annuelle d'objectifs avec l'Association « Maison Familiale et Rurale » pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

24. Approbation d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association Festival International de Piano exercice 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité, ATTRIBUE la somme de 25 000 € à l'Association « FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO ». APPROUVE la convention annuelle d'objectifs avec l'Association « FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO » pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

25. Subvention aux associations pour l'exercice 2022

Le Conseil Municipal, DECIDE D'ATTRIBUER aux associations les subventions dont les montants et les votes sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Primitif de l'exercice 2022. DIT que le montant des subventions inscrit au Budget Primitif 2022 est de 135 407,75 € au compte 6574 et de 3610,00 € au compte 65738. DECIDE que toutes subventions municipales, comprises entre 6.000 € à 18.000 € seront payées en deux versements (le 1^{er} versement de 70 % et 30 % pour le second versement) de la subvention allouée. Le premier versement interviendra après le vote du Conseil Municipal, le second à la demande de l'association et à l'appui de justificatifs. DIT que toutes les subventions supérieures à 18.000 € seront payées en deux versements de 50 % de la subvention allouée. RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association. INDIQUE que le tableau des subventions sera publié en annexe du Budget Primitif 2021 et du Compte Administratif 2021 conformément à l'article L6471-3 de la Loi 96-142 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A.M.E.	4 000,00 €	3 800,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
ACCOMPAGNEMENT PERINATAL	2 740,00 €	500,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
ACCUEIL	6 000,00 €	5 000,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
AMICALE POMPIERS	1 500,00 €	200,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Arts/Guinguette 14 juillet	1 250,00 €	1 100,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Arts/Guinguette Carna bal	1 050,00 €	700,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Arts/Guinguette Noël	850,00 €	500,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
ASARD	0,00 €	0,00 €	
ATOUT COLLEGE	0,00 €	0,00 €	
BAD LA ROQUE	300,00 €	280,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
BOULE ROCASSIERE	3 000,00 €	1 400,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Boxing club	0,00 €	0,00 €	
C C F F	2 000,00 €	800,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
CACDL	0,00 €	0,00 €	
Club Entre Nous	0,00 €	0,00 €	
CLUB ES13	1 000,00 €	250,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Collège Louis Philibert	0,00 €	0,00 €	
Com Art contemporain	1 000,00 €	950,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
COMITE DE JUMELAGE	0,00 €	0,00 €	

Country roque festival	5 000,00 €	5 000,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
ECOLE Ferry	2 500,00 €	2 579,25 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Don du sang	261,00 €	180,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
FIP	35 000,00 €	25 000,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (21) Paul GAILLARD ne prenant pas part au vote et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
FCPE COLLEGE	0,00 €	0,00 €	
Festival quatuor à cordes	12 000,00 €	9 400,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Festikid festival	0,00 €	0,00 €	
Festival du livre vivant	9 800,00 €	4 304,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Festikids Noël	3 800,00 €	3 800,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Foyer Rural ateliers divers	10 000,00 €	1 334,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Foyer rural fête de la soupe		3 500,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Foyer rural sport		2 600,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
FUTSALL	0,00 €	0,00 €	
HANDBALL CONCERNADE	2 500,00 €	1 000,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
LA ROQUE DE LA ROQUE	0,00 €	0,00 €	
La Roque en fête	0,00 €	0,00 €	
La Roque Volleyball	0,00 €	0,00 €	
La Sarabande	2 000,00 €	1 800,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
L'age d'or	250,00 €	250,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Les Archers	500,00 €	0,00 €	
école C Péguy	1 500,00 €	1 353,75 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Ecole P Claudel	4 182,00 €	1 368,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
LES AMIS DE L'ECOLE Victor HUGO	2 194,00 €	2 208,75 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Les carnets	0,00 €	0,00 €	
Les Minots	3 000,00 €	1 800,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (21) Isabelle RICARD ne prenant pas part au vote et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Les petits pas	0,00 €	0,00 €	
M F R	40 500,00 €	35 000,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (21) Didier JEAN ne prenant pas part au vote et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Mains de fées	300,00 €	150,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)

MOBILITE 13	2 500,00 €	750,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Nunc danse	0,00 €	0,00 €	
OVALIE	3 000,00 €	2 900,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Progression 13	3 000,00 €	2 900,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Shop'in la roque	0,00 €	0,00 €	
Société de chasse	1 000,00 €	850,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Tennis club	3 000,00 €	2 900,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Théâtre du vide	6 211,00 €	5 800,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
U N C	1 000,00 €	300,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
Union sportive et culturelle	1 000,00 €	300,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
U.P.E.I.	0,00 €	0,00 €	
Vaincre la Mucoviscidose	1 000,00 €	600,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
ASA canal du moulin	3 000,00 €	1 900,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (20) Gérard COUSTABEAU et Michel ROUSSIER ne prenant pas part au vote et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)
ASA Craponne	4 000,00 €	1 710,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (20) Gérard COUSTABEAU et Michel ROUSSIER ne prenant pas part au vote et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX)

26. Soutien aux victimes en Ukraine – Don au FACECO

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de verser 500 € au FACECO pour soutenir les victimes en Ukraine

27. Adoption des lignes directrices de gestion

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), ADOPTE les Lignes Directrices de Gestion telles qu'exposées par l'Adjointe.

28. Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 2 abstentions (Audrey SERAFINI, Régis POSTIAUX), DECIDE DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs permanents de la commune. DIT que la dépense correspondante est inscrite en section de fonctionnement du budget de la commune au chapitre 012.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 12 Avril 2022



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS